

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SUCCINCT DU 14 FEVRIER 2022

FB/TD/YB/OR n° 02/2022

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, HABEGGER Christine, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

- MARCHAND Jean-Paul, Pouvoir à EVENO Patricia
- DURAND Marie-France, Pouvoir à BEULÉ Simone
- BAUDELLOT Marc, Pouvoir à BONNET Dominique
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à HABEGGER Christine
- SAUTEUR Emmanuel, Pouvoir à ROYNEL Eric
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à THÉRON-CAPLAIN Armelle
- AMELOT Thomas, Pouvoir à BONVIN Béatrice

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/01/2022

A l'unanimité, le procès-verbal du 17 janvier 2022 est adopté.

II – AFFAIRES FINANCIERES

2.1 - Rapport d'orientation budgétaire Exercice 2022

Le conseil municipal **PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire pour 2022 sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022.

III – DECISION DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

- 3.1- Il a été sollicité une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), pour les travaux d'aménagement d'une liaison douce entre Epernon et Hanches à hauteur de 80%.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	142 000 €	CRST	113 600,00€	80%
		FONDS PROPRES	28 400,00 €	20%
Total HT des dépenses	142 000 €	Total HT des recettes	142 000,00€	100%

- 3.2- Il a été sollicité une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour le rajeunissement du fonds de livres documentaires pour la médiathèque municipale à hauteur de 70%.

Le plan de financement se présente comme suit :

Libellé	Dépenses		Recettes	
	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	2 268 €	FDI	1 587,60€	70%
		FONDS PROPRES	680,40 €	30%
Total HT des dépenses	2 268 €	Total HT des recettes	2 268 €	100%

- 3.2- Il a été sollicité une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la plateforme de dématérialisation des droits de place à hauteur de 20%.

Le plan de financement se présente comme suit :

Libellé	Dépenses		Recettes	
	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	4 528,00 €	DSIL	905,00€	20%
		FONDS PROPRES	3 623,00 €	80%
Total HT des dépenses	4 528,00 €	Total HT des recettes	4 528,00 €	100%

- 3.3- Il a été sollicité une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) l'acquisition de 13 ordinateurs portables et leurs licences à hauteur de 20%.

Le plan de financement se présente comme suit :

Libellé	Dépenses		Recettes	
	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	15 303,73 €	DSIL	3 060,00€	20%
		FONDS PROPRES	12 243,73 €	80%
Total HT des dépenses	15 303,73 €	Total HT des recettes	15 303,73 €	100%

- 3.4- Il a été sollicité une demande de subvention pour la rénovation d'équipements publics des bâtiments scolaires au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) à hauteur de 30% d'une part, et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 20% d'autre part.

Le plan de financement se présente comme suit :

Libellé	Dépenses		Recettes	
	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	11 740,00 €	DSIL	2 348,00€	20%
		FDI	3 522,00	30%
		FONDS PROPRES	5 870,00 €	50%
Total HT des dépenses	11 740,00 €	Total HT des recettes	11 740,00 €	100%

IV – AFFAIRES GÉNÉRALES

4.1 – Désignation d'un « élu correspondant sécurité routière »

A l'unanimité, le conseil municipal **DESIGNE** Monsieur Jean JOSEPH, « élu correspondant sécurité routière ».

4.2 – Transfert de charges et révision d'attribution de compensation

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** le rapport de la CLECT portant transfert du multi accueil de Pierres à la communauté de communes et révision du montant de l'attribution de compensation de la commune d'Aunay-sous-Auneau.

4.3 – Création d'un comité consultatif pour la Maison à Pans de Bois

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** la création du comité consultatif pour la rénovation de la Maison à Pans de Bois et **APPROUVE** la composition du comité consultatif comme suit :

Nom et prénom	Qualité
BELHOMME François	Maire – président du comité
CHARRIER Hélène	Elue municipale-décoratrice patrimoine
FEGEANT Nathalie	Sculptrice
HABEGGER Christine	Adjointe à la vie culturelle
MARCHAND Isabelle	Elue municipale- sculptrice
RAMOND Françoise	Présidente départementale de PCC
ROYNEL Eric	Conseiller municipal délégué à la vie associative
TANGUY Christian	Président de l'association Epernon et Patrimoine et alentours
BOUDT Françoise	Association A.M.E
PAVEL Pascal	Association Les Remparts d'Epernon
LESAGE Bénédicte	Club 3 C

V – RESSOURCES HUMAINES

5.1 – Créations de postes et modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** de créer les postes budgétaires mentionnés ci-dessous, **ACTE** la modification du tableau des effectifs et **ACTE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Prévisionnel

5.2 – Mise en place de vacation à l'École Municipale de Musique – Jury de concours

A l'unanimité, le conseil municipal **FIXE** les taux de vacation selon les montants bruts indiqués ci-dessous et **ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Prévisionnel – Chapitre 012.

VI- URBANISME

6.1- Acquisition d'une parcelle de voirie non bâtie cadastrée section AD 86 appartenant aux propriétaires riverains de l'impasse des Lilas

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AD n°86, situées impasse des Lilas, d'une superficie totale de 416 m² pour une valeur de 1 € H.T par propriétaire riverain.
- **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais pris en charge par l'acquéreur.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

6.2- Cession à la pharmacie FRANC et déclassement d'une portion non bâtie du domaine public communal

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **CONSTATE** le déclassement d'une portion du domaine public communal, conformément au plan de géomètre annexé, d'une superficie totale de 44 m², pour une valeur de 450 € H.T.
- **APPROUVE** la cession de la portion du domaine public communal suscitée.
- **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais pris en charge par l'acquéreur.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VII- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vu le Maire,

François BELHOMME

